

FICHE TECHNIQUE DE SAISIE DE LA DEMANDE DE MUTATION 2012

Pour les cadres Etat : via IPROF

Pour les cadres Territoriaux, à l'adresse suivante : <https://bv.ac-noumea.nc/siam2/>

- cliquer sur "mouvement intra académique"
- cliquer sur "consultez votre dossier et saisissez vos vœux de mutation"
- entrer votre NUMEN et le mot de passe
- pour les personnels ne disposant pas de NUMEN, le demander au secrétariat de leur établissement ou à la division du personnel au vice –rectorat
- mot de passe : au choix du candidat à confirmer à la première connexion et à conserver

Les candidats peuvent modifier leur saisie pendant toute la durée de la campagne d'ouverture du serveur SIAM.

Le nombre de vœux est limité à 8, les vœux exprimés au-delà ne seront pas pris en compte.

Ce n'est qu'à la fermeture du serveur et après impression par le chef d'établissement de la confirmation de la demande de mutation que les candidats pourront vérifier l'ensemble de leur saisie sur SIAM.

Les informations suivantes sont disponibles sur le site Internet :

<http://www.ac-noumea.nc/>

- circulaire
- guide de saisie SIAM
- répertoire des établissements
- fiche barème